



## COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER

### DECISION 2025-24 DU MAIRE

Objet : Réhabilitation d'une réserve incendie – Le Clos de la Haye  
Option complémentaire

DEPARTEMENT  
DE SEINE-MARITIME

-----  
Arrondissement LE HAVRE

-----  
Canton de BOLBEC

#### Le maire de la commune de Beuzeville La Grenier

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22.

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation et de mise aux normes d'une réserve incendie située Clos de la Haye.

Considérant la visite des services Incendie

Considérant le devis de l'entreprise « SARL DEHAIES FRERES » pour un montant total de 6 320.00€HT € soit 7 584.00€ TTC.

Considérant la décision du Maire 2025.16 acceptant le devis de l'entreprise DELAHAIS Frères pour un montant TTC de 7 584.00€ TTC

Considérant l'option relative à la signalisation horizontale réglementaire pour un montant HT de 790.00€.

Considérant la délibération N° 2020.25.05.06 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Article 1<sup>er</sup> : Accord sur l'option relative à la signalisation horizontale du devis de l'entreprise « SARL DELAHAIS FRERES » pour un montant de 790.00€ HT soit 948.00€ TTC.

Article 2 : La secrétaire de Mairie est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beuzeville La Grenier,

Le 03 novembre 2025

Le Maire  
Gérard CAPOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20251103-202524-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

